

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

Envoyé en préfecture le 22/10/2022  
Reçu en préfecture le 22/10/2022  
Affiché le   
ID : 081-218100469-20221020-DE\_2022\_54-DE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de la convocation : 11/10/2022

Le jeudi 20 octobre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

<b>En exercice</b> : 19	<b>Présents</b> : Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Denise STEVENSON, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Stéphanie VIDAL
<b>Présents</b> : 13	
<b>Représentés</b> : 4	
<b>Absents et excusés</b> : 2	<b>Représentés</b> : Christian DAVALAN par Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC par Jérôme MAGRE, Amandine MERCADIER par Sébastien BRAYLÉ, Pascal SANLEFRANQUE par Stéphanie VIDAL
<b>Pour</b> : 17	
<b>Contre</b> : 0	<b>Excusés</b> : Martine GRANET, Gérard ASSEMAT
<b>Abstentions</b> : 0	<b>Absents</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> :	Monique CORBIERE-FAUVEL

Délibération n°DE\_2022\_54

**Objet : Demande de financement leader pour l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac »**

Vu la délibération du 29 juin 2021 validant la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et l'installation de panneaux d'informations lumineux, désignant la commune de Cadalen comme coordonnateur du groupement et chef de file pour porter un dossier de demande de subvention Leader (mesure 19.2 du PDR). Le Maire explique que la commune a reçu mandat des communes de Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac par délibération du 13 octobre 2022 pour Castelnau et Graulhet, du 05 juillet 2022 pour Montans et du 08 septembre pour Salvagnac-pour être chef de file de l'opération collaborative intitulée «Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » et pour déposer la demande de financement Feader au titre de la mesure 19.2 du PDR - fiche-action 3 sur la base du plan de financement global validé en commun présenté ci-dessous,

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
DEPENSES ELIGIBLES		CONTRIBUTIONS PUBLIQUES		
Achat de 1 panneau-commune de Cadalen	10 798.00	Europe Feader	43 315.58	48 %
Achat de 1 panneau-commune de Castelnau de Montmiral	10 798.00	Autofinancement communes	46 925.22 dont 28 877.06 € du Feader	
Achat de 4 panneaux-commune de Graulhet	45 527.80			
Achat de 1 panneau-commune de Montans	12 139.00			
Achat de 1 panneau-commune de Salvagnac	10 798.00			
TOTAL DEPENSES	90 240.80	TOTAL RESSOURCES	90 240.80	100 %

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal

**VALIDE** le projet, le plan de financement de l'opération collaborative présentée ci-dessus

**APPROUVE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention unique en tant que chef de file de l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » auprès des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3

**AUTORISE** le Maire en tant que commune chef de file de l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » à déposer le dossier de demande de subvention auprès des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3 et à signer la convention de partenariat pour l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ



Envoyé en préfecture le 22/10/2022

Reçu en préfecture le 22/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 081-218100469-20221020-DE\_2022\_54-DE

Mis en ligne le : 25/10/2022